



- Le concours s'étend du 1^{er} Novembre 2025 au 31 décembre 2025. Vous pouvez vous inscrire à n'importe quel moment durant cette période.
- Horaires de pêche : Du lever du soleil au coucher du soleil (heure de Paris).
- Validation des prises via l'application FishFriender.
- Frais d'inscription : GRATUIT
- Vous recevrez la confirmation d'inscription via mail utilisé pour l'inscription.

L'étiquette de contrôle sera fournie avec le mail de confirmation.

ESPÈCES RETENUES :

PERCHE : Minimum 40 cm

SANDRE : Minimum 70 cm

BROCHET : Minimum 85 cm

SILURE : Minimum 2 mètres

ZONE DE PÊCHE :

La pêche s'effectuera uniquement dans Paris, sur la Seine entre le pont de Tolbiac et le pont du Garigliano. La pêche dans l'écluse de l' Arsenal, le port de l' Arsenal ou encore les canaux est strictement interdite.

TOUTE INSCRIPTION VAUT POUR VALIDATION DU PRESENT REGLEMENT.

Conditions de validations de prises:

Sont validées les prises photographiées et enregistrées via l'application FishFriender.

Les photos doivent impérativement être effectuées via l'application FishFriender.

La géolocalisation doit être activée pour l'application. Pensez à éteindre le VPN éventuellement.

PHOTOS:

1 PHOTO du poisson posé sur le flanc droit (donc flanc gauche visible) -> sur la toise avec la tête à gauche et AVEC l'étiquette de contrôle Paris Big Fish Challenge.

(pour les silures prévoyez une toise suffisamment longue ou un mètre enrouleur suffisamment long afin que nous puissions valider la longueur sans doute possible)



Toujours pour les silures, en plus des 2 photos obligatoires prises dans l'appli Fishfriender, il faudra enregistrer directement sur votre smartphone la vidéo de la prise de mesure du silure avec une toise ou un mètre ruban; ceci au cas où il faudra départager des poissons de taille similaire. Cette vidéo pourra vous être demandée.

+

1 PHOTO du pêcheur présentant le poisson ENTIER et AVEC l'étiquette de contrôle Paris Big Fish Challenge.

Les photos doivent être nettes, sans modifications d'aucunes sortes et l'étiquette de contrôle bien visible !



Les validations seront effectuées **UNIQUEMENT** depuis l'application FishFriender

Pour être validée, toute prise devra avoir été envoyée sur le moment de la prise et dans le créneau horaire du jour de la compétition.

Un délai de 10 minutes **MAXIMUM** est accordé en fin de journée pour valider une dernière prise potentiellement attrapée au dernier lancer ou pour pallier de potentiels

problèmes réseaux lors de l'envoi. (Pas une seconde de plus ne sera accordée quelque soit la raison donnée par le participant.).

- Les organisateurs réservent à l'équipe d'arbitrage toute interprétation du présent règlement ainsi que des éventuelles sanctions/exclusions du challenge de tout type (tricherie, manque de respect envers l'équipe d'organisation ou d'autres compétiteurs,...).

- Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement en cas de problèmes/litiges lors du lancement du concours et pendant toute la durée de ce dernier.

Les photos ne nous permettant pas d'établir que la prise a bien été mesurée et faite lors de la période de challenge peuvent être refusées/averties selon l'interprétation des arbitres.

Exemple de prises refusées :

- Toise mal positionnée/pliée, poisson mal positionné sur la toise.

- Difficultés à déterminer la taille réelle du poisson dû à la qualité de la photo. (Photos floues /sombres / surexposées /etc..)

- Poisson "sale" rendant l'identification difficile.

- Non-respect du poisson.

- Photo « pêcheur » sans étiquette de contrôle.

- Photo « Toise » sans étiquette de contrôle.

- Mauvais flanc du poisson sur toise.

- Suspicion de tricherie : Prise refusée et risque d'exclusion du challenge par le comité d'arbitrage.

- Récidive après avertissement

- Toute prise sur une embarcation sera automatiquement refusée par le comité d'arbitrage. En cas de suspicion, la sanction sera l'exclusion immédiate du participant.

Toute situation pouvant être jugée litigieuse par les arbitres peut faire l'objet d'une prise refusée ou recevoir un avertissement (avec explication au participant)

(Liste non exhaustive)

Récompenses :

Les concurrents ayant pris le plus gros poisson pour chaque espèce se verront offrir leur carte de pêche (sans timbre EHGO) pour l'année suivante (2026).

Si un concurrent remporte plusieurs catégories, une seule carte de pêche lui sera offerte. C'est donc le second d'une des deux catégories (celle du poisson le plus petit) qui se verra récompensé par une carte de pêche lui aussi.

Le concurrent autorise l'utilisation des photos à des fins de communications sur les sites internet et les réseaux sociaux de l'UPP.